

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 2020/05

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 19 janvier 2018 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrices des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Vu la convention de direction commune du 1^{er} janvier 2020 entre le centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu l'arrêté de fusion-absorption de l'A.R.S. Centre-Val de Loire n° 2016-OSMS-0058 entre le centre hospitalier de CHATEAUROUX et le centre hospitalier de LE BLANC à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Vu la décision n° 2017/14 portant délégation de signature à Mme MARBOT-FAUCONNEAU, directrice-adjointe en charge de la direction du site du BLANC ;
- Vu la décision n° 2017/32 portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAJARD, cadre supérieure de santé faisant fonction de directrice des soins.
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 20 décembre 2018 portant nomination de Madame Nathalie BRAJARD en qualité de directrice des soins, aux centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, CHATILLON-SUR-INDRE, BUZANÇAIS et des E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER (Indre)
- Vu l'organigramme de la direction des soins ;
- Vu les autorisations d'absences délivrées à Mme MARBOT-FAUCONNEAU par la directrice Mme Evelyne POUPET ;
- Vu les nécessités de service ;

La directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC et des E.H.P.A.D. D'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nathalie BRAJARD**, directrice des soins au centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, à effet de signer tout acte, décision ou document relevant de la signature de la directrice pour le site du BLANC, y compris dans les matières et pour les actes se rapportant à l'ordonnancement et à l'exécution du budget.

Article 2

Sont réservés à la signature de la directrice, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

La présente délégation de signature prend effet au premier jour de l'absence de Mme MARBOT-FAUCONNEAU pour toute la durée de son absence. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX – LE BLANC et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice du centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC, et des E.H.P.A.D. de d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 4

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée aux :

- directrice adjointe en charge du site du BLANC.
- président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATEAUROUX – LE BLANC,
- trésorier du centre hospitalier de CHATEAUROUX – LE BLANC,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 5

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

CHATEAUROUX, le 31 janvier 2020

La directrice
de la direction commune.

Evelyne POUPEL



La délégataire, la directrice des soins –
coordonnateur général des soins,

Nathalie BRAJARD